

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 8 JUILLET 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le 8 juillet.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Cessenon sur Orb, sous la présidence de Madame Marie Pierre PONS, présidente.

Nombre de membres du Bureau : 47 titulaires.

Date de la convocation : 28 juin 2022

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR MESQUIDA	*		MR MARTINEZ		*
MME PONS	*		MR DUPIN		*
MME SAUR	*		MR SOLANS		*
MR VIDAL	*		MR FORTE	*	
MR FALIP		*	MR FARENC	*	
MME PASSIEUX		*	MR SOUQUE	*	
MME GARCIN SAUDO		*	MR GAYSSOT	*	
MR GAUDY		*	MR ROMERO		*
MR MORGO	*		MME SAUTEREL	*	
MR GELY	*		MR REVERBEL		*
MME FABRE DE ROUSSAC		*	MR SAUCEROTTE	*	
MR FREY		*	MME CHAUDOIR	*	
MR CRISTOL	*	*	MR BADENAS	*	
MME MORERE		*	MR MILHAU	*	
MR SOTO	*		MR SENAL	*	
MR BOULDOIRE		*	MR SANCHEZ		*
MME PRADELLE		*	MR BARSSE		*
MME IMBERT		*	MR DALERY	*	
MR ABELLA		*	MR GRANIER	*	
MR GELY	*		MR CASTAN		*
MR FABRE LUCE		*	MR SOULAGE	*	
MR ALLINGRI		*	MR MOULY	*	
MR RENAU		*	MR TESSIER	*	
MR BALESTER	*				

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 9 heures 30

DELIBERATION N°1 : VALIDATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 14 AVRIL 2022

La présidente présente le compte rendu de la réunion du 14 avril 2022, annexé à la présente délibération.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Approuve le compte rendu

DELIBERATION N°2 : PAPI D'INTENTION ORB LIBRON. ETAT D'AVANCEMENT. DEMANDE D'AVENANT DE DELAI

L'EPTB Orb Libron a signé avec l'Etat, le Département et la Région Occitanie le Plan d'Aménagement et de Prévention des Inondations d'intention sur la période 2021-2022.

Le territoire s'est ainsi engagé dans une démarche de PAPI d'intention, étape préalable incontournable avant la formalisation d'un PAPI complet.

Ce PAPI d'intention d'une durée de deux ans doit permettre de réaliser les investigations nécessaires à la définition du programme d'actions conforme aux exigences du PAPI 3 et notamment :

- De mener des opérations liées à la gestion de crise, à la réduction de la vulnérabilité, à l'information préventive et à l'amélioration de la connaissance (ouvrages GEMAPI)
- De compléter les éléments de connaissance générale ou bien d'opérations déjà engagées pour assurer leur cohérence avec le niveau d'exigence du cahier des charges PAPI 3
- De définir des stratégies et des programmes de travaux à mener sur les thématiques émergentes de la gestion des inondations : problématiques du ruissellement et du littoral.
- De s'assurer de l'appropriation du programme d'actions par les acteurs du territoire.

Concrètement, le PAPI Orb Libron 2021-2022 prévoit 15 actions, représentant 1475 000 € d'études et 120 000 € d'animation.

La présentation annexée au présent rapport présente un état d'avancement du PAPI.

Considérant :

- Que les délais utiles au bouclage des plans de financements des études à réaliser n'ont pas permis de respecter les délais espérés ;
- Que les délais incompressibles de mise en concurrence n'ont pas permis de respecter les délais respectés ;
- Que les engagements contractuels ont été respectés mais avec un décalage dans le temps ;
- Qu'il est essentiel d'avoir mené à bien toutes les études et réflexions nécessaires à la construction d'un PAPI travaux de 3^{ème} génération ;

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'acter l'avancement du PAPI d'Intention 2021-2022 ;
- De solliciter une prolongation de délai d'un an supplémentaire dans le cadre d'un avenant à intervenir.

DELIBERATION N°3 : PGRE ORB LIBRON : AVIS DE LA MISEN EAU SUR LA DEMANDE DE PROLONGATION DU PLAN DE GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU ORB-LIBRON

En août 2021, nous sollicitons les services de l'Etat sur une proposition de prolongation du délai de mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau Orb Libron.

Vous trouverez ci-après les termes de notre demande :

« Le 18 juillet 2018, la CLE du SAGE Orb Libron validait le Plan de Gestion de la Ressource Orb sur la période 2019-2021. Ainsi, au 31 décembre 2021, nous arriverons à la fin du 1^{er} cycle de ce plan et nous nous interrogeons, et nous vous interrogeons sur les suites à donner à ce document.

Considérant :

Que la durée de 3 ans pour la mise en place de ce premier cycle, dont l'objectif était la résorption des déficits constatés par l'étude volume prélevable et notifiée par le préfet coordonnateur, est courte au regard de l'ambition donnée par ce document ;

Que les résultats constatés annuellement par la commission thématique ressource en eau du SAGE Orb Libron :

- *Sont très encourageants pour l'Orb et la Mare avec des déficits qui semblent être résorbés ;*
- *Sont encourageants pour le Vernazobres avec cependant des déficits non encore comblés en septembre ;*
- *Montrent qu'il existe une marge de manœuvre importante sur Jaur pour la réduction des prélèvements par les béals ;*
- *Montrent que les objectifs de rendement AEP, atteints pour la plupart des grandes collectivités, restent cependant à atteindre plus particulièrement pour les petites collectivités de la haute vallée qui partent de très loin »*
- *Que les résultats obtenus mériteraient à être consolidés sur une période plus longue ;*
- *Qu'un travail prospectif sur les besoins AEP du territoire Orb Libron à l'horizon 2050 a été réalisé dans le cadre de ce PGRE mais que ce travail n'a pas été objectivé pour le territoire « Audois » ;*
- *Que la prospective agricole n'a pas été abordée dans le cadre du PGRE ;*
- *Que, à l'exception de l'Orb, on ne retrouve pas sur la Mare, le Jaur et le Vernazobres, les débits espérés ;*
- *Que le chantier de régularisation des autorisations des prélèvements agricoles, abouti sur la Mare, reste à intervenir sur l'Orb, le Jaur et le Vernazobres ;*

Il nous semblerait judicieux et pertinent de prolonger notre PGRE de 3 années supplémentaires, sur la période 2022-2024. »

Vous trouverez annexé à la présente délibération la réponse de la MISEN en date du 14 février 2022.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend connaissance de cet avis ;
- Décide d'établir un nouveau plan d'action du PGRE actualisé pour cet automne.

DELIBERATION N°4 : CONVENTION DE COOPERATION RELATIVE A LA MISSION 2 DU L 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT : OPERATION DE RESTAURATION DES BERGES DE L'ORB SUR LE TERRITOIRE DE LA CABEME SUITE AUX CRUES DES 12 ET 13 MARS 2022. ENTRE LA CABEME ET L'EPTB ORB LIBRON

La présidente présente la convention de coopération relative à la mission 2 du L 211-7 du code de l'environnement : Opération de restauration des berges de l'Orb sur le territoire de la CABEME suite aux crues des 12 et 13 mars 2022. Entre la CABEME et l'EPTB Orb Libron.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise la présidente à signer la convention annexée à la présente délibération.

DELIBERATION N°5 : PLAN DE GESTION DU DELTA DE L'ORB : MISE EN PLACE DE DISPOSITIFS DE MESURES BATHYMETRIQUES ET DE SALINITE DES STATIONS DE POMPAGE AUTOUR DE LA GRANDE MAÏRE : VALIDATION DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le 15 décembre 2021, nous signions la charte relative au plan de gestion du delta de l'Orb. **Cette charte marque la mobilisation des différents acteurs du territoire et partenaires institutionnels, prêts à apporter leur expertise et leur soutien au plan de gestion du delta.** Elle exprime le partenariat large, nécessaire à la préservation de la zone du delta : élus, techniciens, agriculteurs, acteurs du tourisme, de la pêche, de la chasse, habitants.

Le Plan de gestion prévoit la mise en place de systèmes de mesure bathymétriques et de salinité au droit des 3 stations de pompage situées autour de la Grande Maïre.

Le montant total estimatif des travaux est estimé à 21 600 € H.T.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- De valider le programme de travaux proposé, pour un montant total H.T de 21 600 € ;
- D'autoriser la présidente à solliciter l'Agence de l'Eau, la Région Occitanie et le Département de l'Hérault en appui de cette opération, suivant le plan de financement suivant : AERMC – 50%- ; Région – 15%-, Département – 15%-
- De solliciter l'Agence de l'Eau, la Région et le Département pour pouvoir débiter les travaux avant l'obtention des subventions.

DELIBERATION N°6 : SORTIE DE L'ACTIF

Le comité syndical, à l'unanimité :

Valide la sortie de l'actif suivante :

Désignation des biens	N° inventaire	Valeur brute	amortissement	Valeur nette
Ordinateur Portable	2011-03	4868.71	4868.71	0.00
Ordinateur Portable	2015-03	4016.65	4016.65	0.00
Ordinateur Portable	2017-02	989.68	989.68	0.00
Ordinateur Portable	2018-01	1231.81	1231.81	0.00
Vidéoprojecteur	2011-07	956.80	956.80	0.00

DELIBERATION N°7 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'EPTB ORB LIBRON AU SAGE ORB LIBRON ET AU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Désigne Marie Pierre Pons représentante de l'EPTB Orb Libron à la CLE du SAGE Orb Libron ;
- Désigne Daniel Balester représentant de l'EPTB Orb Libron à la CLE du SAGE de la Nappe Astienne

Fin de séance : 11 heures.

Béziers, le 8 juillet 2022

**La Présidente
du Syndicat Mixte Des Vallées de l'ORB et du LIBRON**



Marie Pierre PONS